

Use of Artificial Intelligence in Immigration Law and Delivery

WHEREAS there is a growing application of artificial intelligence (AI) in Canadian citizenship, immigration and refugee law and delivery, including triaging applications, AI aided decision-making, biometrics, preliminary assessments and risk profiling including use of facial imagery;

WHEREAS forecasting systems for interdicting, curtailing and preventing migration are commonly used internationally, despite calls by Amnesty International and others to ban the use of these technologies;

WHEREAS AI deployment poses growing concerns about non-transparency, unknown and *deepfake* possibilities, and perpetuation of bias which can impact the integrity of immigration applications and proceedings;

WHEREAS digital literacy principles and protective frameworks, such as the ones supported by the Council of Europe Draft [Framework] Convention on Artificial Intelligence, Human Rights, Democracy and the Rule of Law help frame the use of AI in its many manifestations;

Utilisation de l'intelligence artificielle en droit de l'immigration et dans la prestation de services

ATTENDU QUE l'intelligence artificielle (IA) est de plus en plus utilisée dans le domaine du droit de la citoyenneté, de l'immigration et des réfugiés au Canada et dans la prestation de ces services, notamment pour le triage des demandes, la prise de décision assistée par l'IA, la biométrie, les évaluations préliminaires et l'établissement de profils de risque, y compris l'utilisation de l'imagerie faciale;

ATTENDU QUE les systèmes de prévision visant à interdire, réduire et empêcher les migrations sont couramment utilisés dans le monde, malgré les appels d'Amnistie Internationale et d'autres organisations à interdire l'utilisation de ces technologies;

ATTENDU QUE le recours à l'IA suscite des inquiétudes croissantes en ce qui concerne le manque de transparence, les possibilités de fraude inconnue et les *hypertrucages* ainsi que la perpétuation des préjugés, qui peuvent avoir une incidence sur l'intégrité des demandes d'immigration et des procédures d'immigration;

ATTENDU QUE les principes de la littératie numérique et les cadres de protection, tels que ceux soutenus par le projet de convention [cadre] du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle, les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, aident à encadrer l'utilisation de l'IA dans ses diverses formes;

BE IT RESOLVED THAT the Canadian Bar Association urge Immigration, Refugees and Citizenship Canada, in the processing and adjudication of citizenship, immigration and protected persons matters, to:

1. Adopt the definitions of AI system, lifecycle, AI provider, AI user and AI subject in the Council of Europe Draft [Framework] Convention on Artificial Intelligence, Human Rights, Democracy and the Rule of Law;
2. Adopt and codify in the *Immigration and Refugee Protection Act*:
 - The right to equal treatment, data security and transparency in the use of AI;
 - The right to notice, plain language, explicability, and AI under user control;
 - Training on the need for diversity, inclusion and equity in AI deployment;
 - Practical and remedial alternatives for individuals impacted by AI-influenced determinations; and
 - External peer review audits and consultation.

Resolution carried at the Annual Meeting of the Canadian Bar Association held in Ottawa, ON, February 8, 2024.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'Association du Barreau canadien exhorte Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, dans le cadre de son traitement et de son adjudication des affaires de citoyenneté, d'immigration et de personnes protégées, à :

1. adopter les définitions de cycle de vie d'un système d'IA, de fournisseur d'IA, d'utilisateur d'IA et de sujet d'IA qui figurent dans le projet de convention [cadre] du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle, les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit;
2. adopter et codifier dans la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* :
 - le droit à l'égalité de traitement, à la sécurité des données et à la transparence dans l'utilisation de l'IA;
 - le droit à la communication, au langage clair, à la compréhension et à l'IA sous le contrôle de l'utilisateur;
 - la formation sur la nécessité de la diversité, de l'inclusion et de l'équité dans le recours à l'IA;
 - des solutions pratiques et correctives pour les personnes touchées par des décisions influencées par l'IA;
 - des examens et des consultations externes par des pairs.

Résolution adoptée à l'Assemblée annuelle de l'Association du Barreau canadien, à Ottawa (ON), le 8 février 2024.

Johanne C. Bray K.C.
Chief Executive Officer/Chef de la direction